



LYCEE JEAN MONNET
51 Avenue du Général de Gaulle
91260 JUVISY SUR ORGE
[http:// lpleanmonnet.fr](http://lpleanmonnet.fr)

RESTAURATION SCOLAIRE

VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF

Vous allez recevoir, par voie postale, une **attestation de restauration scolaire** qui sera à remettre au **service intendance dès réception**, accompagné du coupon d'inscription à la cantine, d'un RIB et d'un chèque de 20€ à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Monnet.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer **une attestation de paiement de la CAF mentionnant votre quotient familial et les ayants – droit** soit :



Sur les bornes disponibles dans les CAF



Sur le site de la CAF www.caf.fr – rubrique mon compte



via l'application Smartphone CAF

VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE CAF

Une calculatrice accessible sur le site de la Région Ile de France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être remise **au service intendance** du lycée avec les pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer
- Photocopie de l'intégralité du livre de famille
- La dernière attestation de paiement de la CAF

Si aucun justificatif n'est fourni, le tarif maximum de 4.09 € sera appliqué.